Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260604-PV1461-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2026

Annexe 2 : Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

A. Les ratios réglementaires de la dette

Depuis 1994, toutes les collectivités locales sont tenues de publier des ratios en vertu de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et codifiée sous l'article L.2313-1 du C.G.C.T.

L'article 2 du décret du 27 mars 1993 codifié sous l'article R.2313-1 du C.G.C.T. stipule que, les données synthétiques représentées par les ratios doivent figurer en annexe du budget primitif et au compte administratif auquel elles se rapportent.

En 2025, le paiement des intérêts s'est élevé à 875 264 € contre 796 588 € en 2024.

Les dépenses de remboursement de capital ont été de 2 969 745 € au titre des emprunts souscrits par le SDIS.

Le SDIS a souscrit deux emprunts auprès de la caisse d'Épargne d'Ile-de-France, le premier d'un montant de 3 000 000 € à un taux fixe de 3,87 % sur une durée de 25 ans, le second d'un montant de 2 000 000 € à un taux variable (Euribor 3M Maximum Période + 1,15 %) sur une durée de 25 ans. Ces deux emprunts ont fait l'objet de cessions d'emprunts, ils sont désormais gérés par le Crédit Foncier.

Sur les cinq derniers exercices, le capital de dette restant à rembourser est passé de 28 507 172 € en 2021 à 37 436 801 € au 31 décembre 2025 soit une différence de 9 929 629 € représentant une augmentation du « stock » de dette de 31,32 %.

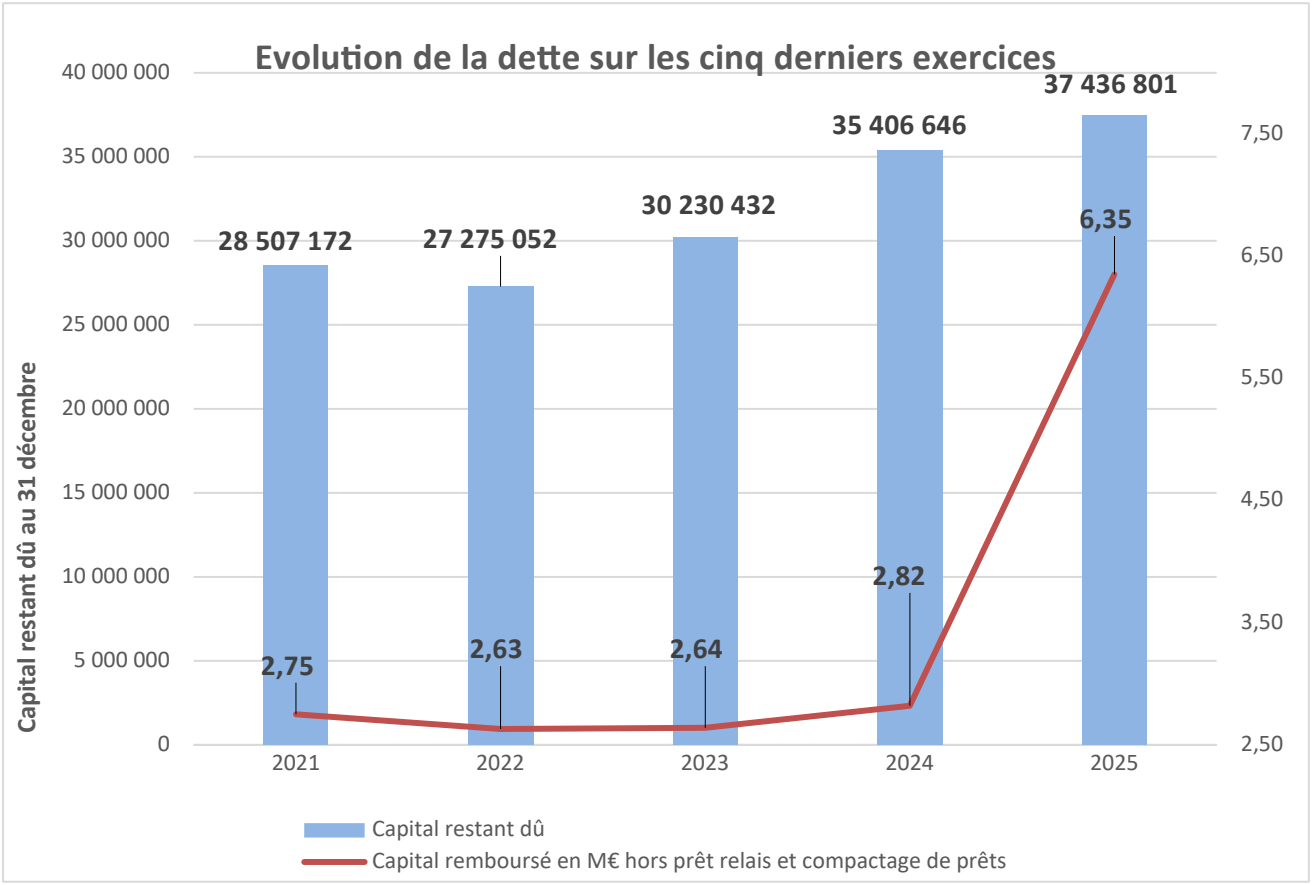

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260604-PV1461-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2026

Au 31 décembre 2025, le SDIS possède 18 contrats en cours répartis auprès de 7 établissements prêteurs. Le capital restant dû est de 37 436 801 € contre 35 406 646 € au 31 décembre 2024.

Sa répartition est de 23 613 328 € sur des contrats à taux fixes (soit 63 % du stock de la dette pour un taux moyen de 2,46 %), de 11 125 556 € sur des prêts à taux variables (soit 30 % du capital restant à rembourser à un taux moyen de 2,89 %) et de 2 697 917 € sur les prêts Livret A (soit 7 % du capital restant à rembourser à un taux moyen de 2,15 %). Le taux moyen de la dette du SDIS est globalement de 2,55 % contre 2,68 % au 31 décembre 2024.

Le taux de désendettement qui exprime en années, le ratio de l'épargne du SDIS (c'est-à-dire la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement réelles et le capital de dette restant dû) est de 6,3 ans (= 37 436 801 / 5 899 740) contre 6,1 ans en 2024 (= 35 406 646 / 5 717 168).

La répartition du capital restant entre les banques est la suivante :

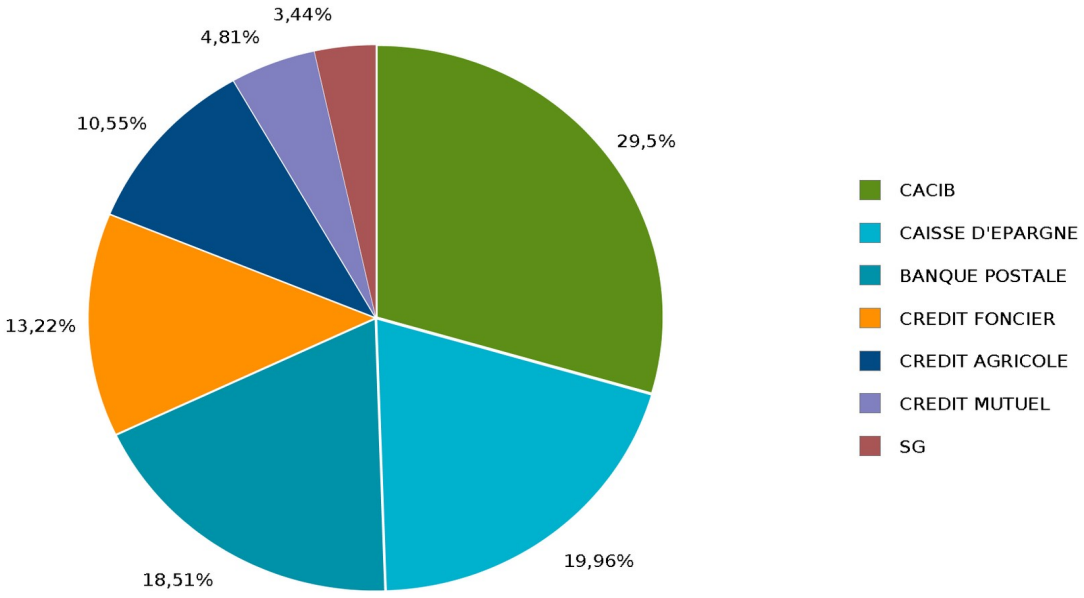

B. <u>Les caractéristiques de la dette du SDIS selon la charte GISSLER</u>

La charte « GISSLER » a introduit depuis 2010 une classification des emprunts bancaires en fonction du profil de risque : les prêts structurés ou les opérations d'échange de taux sont classés en fonction des risques qu'ils comportent soit par la nature de l'indice sous-jacent (échelle de 1 à 5 ; indice le plus favorable est 1 pour indice zone euro) soit en fonction de la formule du contrat (échelle de A à F ; note A pour un taux fixe simple). En effet, auparavant les produits les plus complexes (référence à des taux de change, emprunt à effet cumulatif…) n'étaient pas retenus dans la précédente classification.

Le tableau qui suit, met en évidence que la dette du SDIS est protégée contre le risque de hausse des taux d'intérêt puisque quasiment 63 % du capital restant à rembourser sont des contrats à taux fixes. Les 18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260604-PV1461-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2026

contrats en cours « cotés en A1 » représentent **100 %** du capital de la dette soit 37 436 801 € au 31 décembre 2025.

L'article 2.2.2. de la circulaire précitée prévoit la présentation des perspectives pour l'année en cours et à venir. Je vous propose que notre stratégie financière repose sur l'objectif, que si nos dépenses d'équipement en 2025 doivent être financées par l'emprunt, celui-ci soit limité à hauteur de 55 % au maximal de ces dépenses et par un emprunt répondant aux exigences de la classe 1A. Ce ratio prend en compte la réalisation éventuelle de la neutralisation des amortissements qui impacte lourdement l'autofinancement du SDIS.

	Indices sous -jacents	**S.D.I.S.**	**Cat.**	**Structures**
1	Indices de la zone euro	18 contrats sont côtés en A1 représentant 100% du capital restant de la dette pour 37 436 801 €	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable et inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).Taux variable plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indice inflation française ou inflation zone € ou écart entre ces indices	Pas de contrat au SDIS	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro	Pas de contrat au SDIS	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Pas de contrat au SDIS	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	Pas de contrat au SDIS	E	Multiplicateur jusqu'à 5